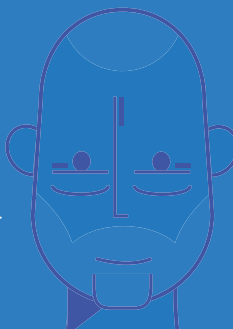
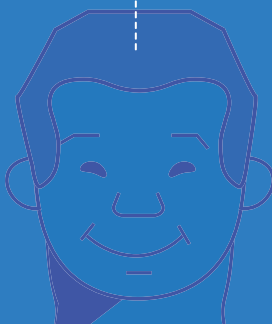
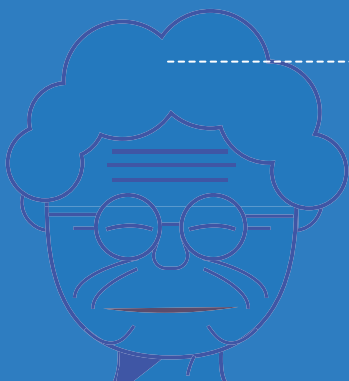
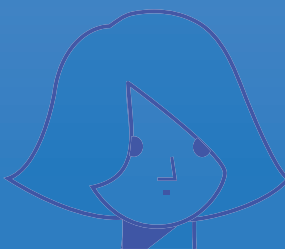
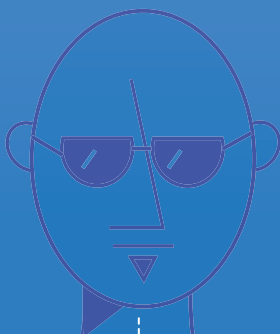
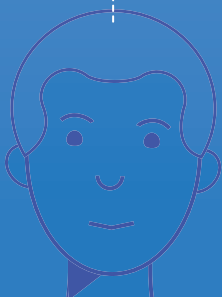
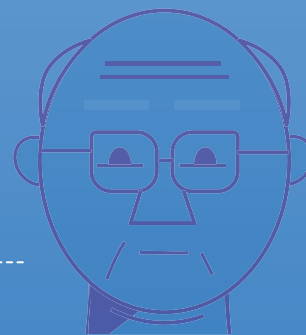
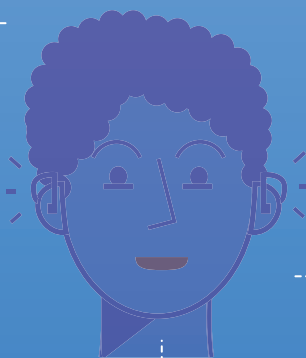
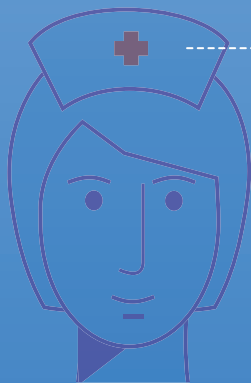
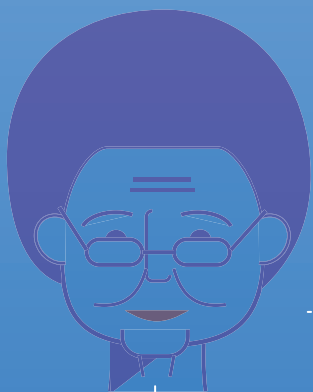
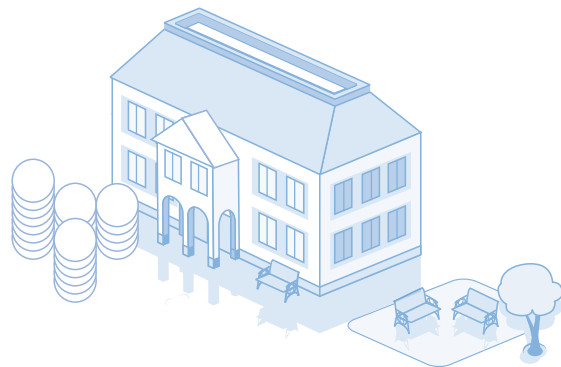


LES ÉTUDES NATIONALES DE
COÛTS
SECTEUR MÉDICO-SOCIAL



La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) ont missionné l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH) pour effectuer des études nationales de coûts (ENC) dans le secteur médico-social, en raison de son expertise dans le domaine des études médico-économiques.

Les études nationales de coûts sont réalisées par l'ATIH sur un panel d'établissements et services médico-sociaux (ESMS) publics et privés volontaires. Ces études concernent les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) depuis 2015 et les ESMS accompagnant des personnes en situation de handicap (ESMS-PH) depuis 2018.

À QUOI SERVENT LES ÉTUDES DE COÛTS ?

Les coûts de prise en charge obtenus sont utilisés pour :

- produire des coûts de référence, par exemple des coûts moyens par groupe homogène de résidents en Ehpad
- établir un lien entre les caractéristiques et les besoins des personnes, les accompagnements réalisés et les coûts des prises en charge en ESMS-PH
- orienter les réflexions des acteurs nationaux sur les modèles de financement dans ces deux champs du médico-social.

Pour un établissement, l'intérêt de rejoindre l'ENC est de pouvoir :

- disposer de ses propres coûts de prise en charge par groupe homogène de résidents (Ehpad) ou par personne accompagnée (PH)
- comparer ses coûts aux coûts de référence
- s'approprier les nomenclatures des besoins et des prestations des services et établissements : réforme pour une adéquation des financements aux parcours des personnes handicapées (Serafin-PH) pour les ESMS PH
- approfondir son expertise dans l'utilisation des outils d'évaluation Aggir (Autonomie gérontologique groupes iso ressources) et Pathos en Ehpad
- développer ses outils de contrôle de gestion en interne
- fédérer ses équipes autour d'un objectif commun.

QUELLES SONT LES DONNÉES COLLECTÉES DANS LES ÉTABLISSEMENTS ?



Données d'activité du champ PH

- Des données individualisées afin de décrire les personnes accompagnées (besoins, accompagnements, modes d'accueil, caractéristiques)
- L'accompagnement réalisé (temps passé par les intervenants pour la réalisation des prestations directes et des transports) décrit selon la nomenclature du projet SerafinPH



Données d'activité du champ Ehpad

- Des données sont recueillies au résident pour refléter son niveau d'autonomie (grille Aggir) et son besoin en soins (outil Pathos)
- L'accompagnement réalisé (temps passé par les intervenants pour la réalisation des activités) décrit selon le guide méthodologique de l'étude.



Données comptables des champs Ehpad et PH

- Des éléments de comptabilité analytique suivant une méthodologie spécifique.

Pour la production des coûts de référence en Ehpad, des groupes homogènes de résidents ont été constitués à partir du croisement entre les combinaisons de profils de soins (Pathos) et des rangs de la grille Aggir

Calendrier des études de coûts

N -1

- Sélection des ESMS
- Journée d'information à la méthodologie et au recueil des données d'activité

ANNÉE N

- Recueil des données d'activité par les ESMS
 - Pour les Ehpad, une coupe (recueil de données d'activité) d'une durée de 7 jours pour chaque trimestre de l'année est à réaliser, soit 4 coupes par an.
 - Pour les ESMS PH, deux coupes de 14 jours chacune sont à réaliser à des périodes fixées dans l'année.
- Transmission des données d'activité à l'ATIH via deux logiciels spécifiques

N +1

- Journée d'information à la méthodologie et au recueil des données comptables
- Transmission des données comptables à l'ATIH via un logiciel spécifique

N +2

- Production et publication des coûts de référence

COMMENT CONTRIBUER À CES ÉTUDES DE COÛTS ?

Sélection des ESMS

Les ESMS volontaires postulent auprès de l'ATIH. Les candidats sont sélectionnés en fonction de leurs caractéristiques, afin de constituer un échantillon représentatif de la répartition nationale.

Dispositif contractuel

Une convention est signée entre l'ATIH et l'ESMS.

- L'établissement s'engage à mobiliser les moyens humains et techniques nécessaires à la réalisation de l'étude et à transmettre des données de qualité.
- L'ATIH garantit la confidentialité des échanges et met à disposition de chaque ESMS un superviseur pour suivre la réalisation de l'étude.

Financement de la participation

En contrepartie des moyens engagés pour produire les données l'ESMS perçoit un financement composé d'une part :

- fixe, identique pour toutes les structures
- variable, versée en fonction de la qualité des données transmises.

Financement par année de campagne

- **Part fixe** 15 K€
- **Part variable** 15 K€

Exemple pour une transmission dans les délais avec des données de qualité :

- Un Ehpad réalisant quatre coupes, soit quatre collectes de données individualisées sur une semaine chacune et un retraitement comptable de qualité, percevra un financement de 30 K€.
- Un ESMS PH réalisant deux coupes, soit deux collectes de données individualisées sur deux semaines chacune et un retraitement comptable de qualité, percevra un financement de 30 K€.

OÙ CONSULTER LES DONNÉES DE COÛTS ?



Champ Ehpad

À l'issue de chaque campagne ENC, les coûts de référence sont publiés sur le site scansante.fr de l'ATIH.

Les données présentent :

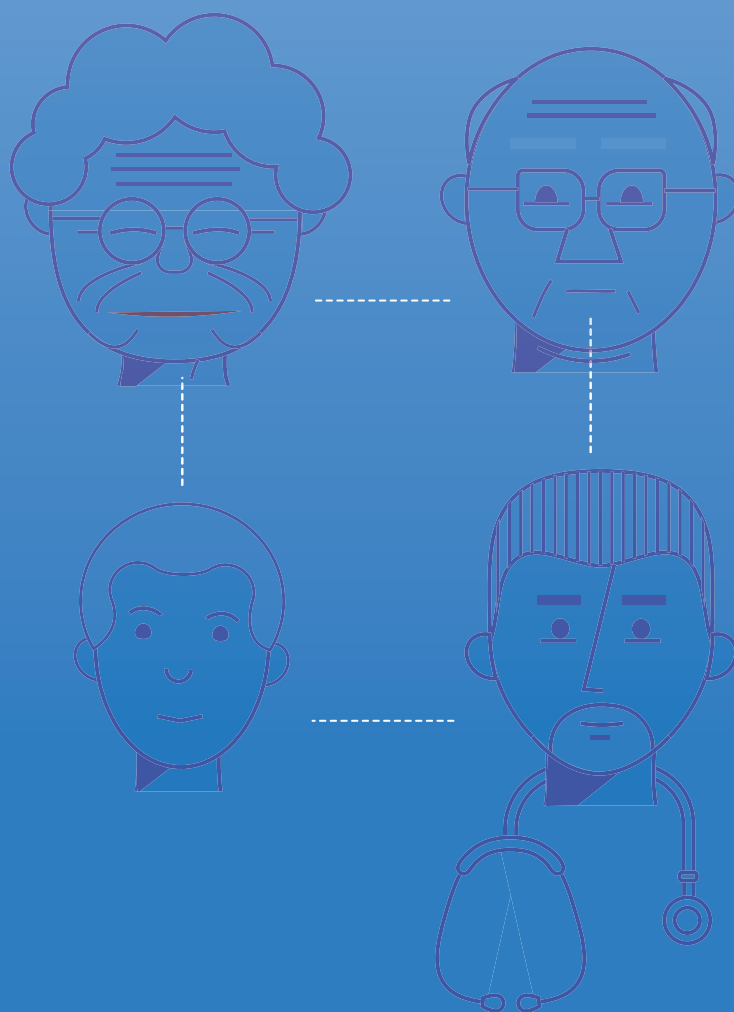
- les coûts moyens par groupe de résident
- la décomposition des coûts par poste de charges et par activité

Les ESMS de l'ENC reçoivent leur base de coût individuelle, avec la valorisation de chaque groupe de résidents.



Champ PH

La réflexion sur la restitution des données est en cours.



ATIH

117, bd Marius Vivier Merle
69329 Lyon cedex 03
Tél. : 04 37 91 33 10
Fax : 04 37 91 33 67

Pour plus d'informations :
enc@atih.sante.fr

www.atih.sante.fr